

Le projet de mutuelle municipale a abouti

Publié le 25/02/2016

La Santé près de chez vous



Des brochures d'information sur la mutuelle municipale sont disponibles à la mairie./ Photo DDM, J.-C. B.

Le projet de mutuelle municipale a été mené à bien par les différents acteurs. Petit retour en arrière : en avril 2015, le conseil des sages, avec son secrétaire, Jean-Paul Merland avait lancé le projet de mise en place d'un contrat collectif de mutuelle santé. Après analyse de l'enquête réalisée auprès des Fonsorbais, le conseil des sages avait pu entreprendre les démarches auprès des complémentaires santé (mutuelles et autres). Le conseil, ainsi que la municipalité avaient par la suite examiné les propositions des organismes contactés (tarifs et prestations). Le 3 février dernier, lors d'une réunion publique, les Fonsorbais, venus en nombre, ont pu prendre connaissance de la solution retenue ainsi que des raisons qui ont conduit à ce choix. Il s'agit du dispositif «Ma Commune Ma Santé» de l'Association ACTIOM qui a négocié les meilleures conditions avec trois mutuelles laissées au choix de chaque adhérent potentiel. Philippe Cossoul, représentant de cette association, a pu apporter lors de la réunion, des informations détaillées tant sur le rôle de l'association que sur les mutuelles proposées : «Ma commune Ma santé propose trois mutuelles au choix» dit-il. Puis de les nommer «Pavillon prévoyance, Miel mutuelle et Mutuelle Smatis avec trois niveaux de couverture santé selon vos besoins et votre budget. Un centre d'appel téléphonique ainsi que des permanences dans votre commune vous permettront de vous accompagner dans vos démarches». La signature du contrat de partenariat entre la commune de par son Centre communal d'action sociale et l'association «Ma commune, Ma santé» a été réalisé le 16 février 2016. **Fonsorbes** a ainsi rejoint dans ce même choix deux communes voisines : Plaisance-du-Touch et Saint-Lys. Les permanences de «Ma commune, Ma santé» à Fonsorbes se feront de septembre à décembre 2016. Le calendrier défini des permanences sera donné ultérieurement. Cependant, les personnes souhaitant s'informer peuvent contacter l'association Actiom «Ma commune Ma santé» par téléphone : 05 64 10 00 48 ou en consultant le site internet : www.macommunemasante.org.

Des brochures d'information sont à la disposition du public à la mairie.